



MAIRIE DE CONDAMINE

COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 AVRIL 2015

Légalement convoqué le 30 Mars 2015, le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 03 Avril à 19h00, à la salle « Espaces Rencontres », sous la présidence de Monsieur Gérard BRUYAS, Maire,

Nombre de membres		Etaient présents : MM.FAVRE R 1 ^{er} Adjoint – BOLLACHE JL 2 ^{ème} Adjoint - VAILLOUD D 3 ^{ème} Adjoint – GOURMAND S- MAGDELAINE G- MATHIEU M- MONNET D - QUINQUET A – SADA P - VANET S-.
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations	
11	11	

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Monsieur MONNET Daniel.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 05 Mars 2015.

Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et donne la parole à Messieurs FAVRE Romain et MONNET Daniel pour le vote des affectations des résultats du Budget Principal et des Budgets Annexes et l'explication et le vote du budget Principal année 2015 et le vote des Budgets Annexes – année 2015.

1°) Affectation de Résultat – Budget Principal :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le 05 mars 2015
Considérant
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014
Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de :
303 880.22 €
- un déficit de fonctionnement de
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau) 2013		0 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 2013		247 880.37 €
Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT 2014	55 999.85 €
	DEFICIT 2014	
A) EXCEDENT AU 31/12/2014		303 880.22 €
Affectation obligatoire		
• A L'APUREMENT DU DEFICIT (report à nouveau débiteur)		€
• Déficit résiduel à reporter		
• A L'EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
(compte 021)		€
Solde disponible comme suit :		
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)		303 880.22 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur		
Pour		
• Affectation au budget principal		
B) DEFICIT AU 31/12/2013		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)		
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)		
Déficit résiduel à reporter – budget primitif		
Excédent disponible (voir A – solde disponible)		
c) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté		
C) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		46 100.41 €
Besoin de financement		
Excédent de financement		

2°) Affectation du résultat – Budget CCAS :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, présenté le 05 mars 2015 par la Présidente Madame Patricia SADA

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de :
609.06 €
- un déficit de fonctionnement de
- Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

POUR MEMOIRE		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau) 2013		0 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 2013		333.92 €
Virement à la section d'investissement		
RESULTAT DE L'EXERCICE	EXCEDENT 2014	275.14 €
	DEFICIT 2014	

A) EXCEDENT AU 31/12/2014	609.06 €
Affectation obligatoire	
• A L'APUREMENT DU DEFICIT (report à nouveau débiteur)	€
• Déficit résiduel à reporter	
• A L'EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (compte 021)	€
Solde disponible comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	609.06 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
Pour	
• Affectation au budget principal	
B) DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
c) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

3°) Affectation de résultat – Budget Eau/Assainissement :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, le 05 Mars 2015

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de :

21 748.50 €

un déficit de fonctionnement de

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau) 2013	0 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) 2013	16 700.56 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE	
EXCEDENT 2014	5 047.94 €
DEFICIT 2014	
	21 748.50 €
A) EXCEDENT AU 31/12/2014	
Affectation obligatoire	
• A L'APUREMENT DU DEFICIT (report à nouveau débiteur)	€
• Déficit résiduel à reporter	
• A L'EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (compte 021)	€
Solde disponible comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	21 748.50 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur	
Pour	
• Affectation au budget principal	
B) DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	

Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
c) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	
C) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	24 150.00 €
Besoin de financement	
Excédent de financement	

4°) Vote du Budget Principal – Année 2015 :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article l. 2312-1,

Vu la commission des finances en date du 24 mars 2015,

Vu le budget primitif 2015, présenté par Monsieur Daniel MONNET en charge des finances, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : Dépenses : 575 309.00 Euros

Chapitre 11	292 179.70 €
Chapitre 12	162 329.30 €
Chapitre 14	1 500.00 €
Chapitre 65	27 798.00 €
Chapitre 66	8 399.00 €
Chapitre 042	2 376.00 €
Virement compte 023	80 727.00 €

Recettes : 575 309.00 Euros

Chapitre 13	29 000.00 €
Chapitre 70	40 000.00 €
Chapitre 73	143 213.00 €
Chapitre 74	50 105.00 €
Chapitre 75	9 110.78 €
Article 002	303 880.22 €

Section d'investissement : Dépenses : 182 745.00 Euros

Chapitre 16	25 999.60 €
Chapitre 21	110 644.99 €
Restes à réaliser 2014	46 100.41 €

Recettes : 182 745.00 Euros

Chapitre 001	64 984.89 €
Chapitre 10	23 445.00 €
Chapitre 13	11 202.11 €
Chapitre 28	2 376.00 €
Chapitre 024	10.00 €
Compte 021	80 727.00 €

5°) Vote du Budget C.C.A.S – Année 2015 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 309.00 Euros

Recettes : 1 309.00 Euros

6°) Vote du Budget Eau/Assainissement – Année 2015 :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 78 595.00 Euros
Recettes : 78 595.00 Euros

Section d'investissement :

Dépenses : 180 962.00 Euros
Recettes : 180 962.00 Euros

7°) Vote des taxes directes – Année 2015 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal présents lors de la réunion des bases d'imposition prévisionnelles 2015 pour la taxe additionnelle.

Il précise que ceux-ci restent inchangés par rapport à l'année 2014.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- DECIDE de voter les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION: 10.74 %
- TAXE FONCIERE BATI : 10.36 %
- TAXE FONCIERE NON BATI : 47.80 %

8°) Renouvellement de l'adhésion au FSL – Année 2015:

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune de Condamine verse chaque année à la « Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain » une contribution financière correspondant à la participation pour le « Fonds Solidarité Logement ».

La participation pour le « Fonds Solidarité Logement » proposée pour inscription au budget général 2015 se portera à la somme de 122.70 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'inscription au budget de l'année 2015 de la somme de 122.70 euros au profit de la « Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain ». Ce montant correspond à la contribution financière pour la participation au « Fonds Solidarité Logement ».

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Fait à Condamine le 16 Avril 2015

Affiché le 11 Mai 2015

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Le Maire
Gérard BRUYAS